

<https://snetap-fsu.fr/Reforme-du-BAC-STAV-Quand-le-mepris-continue.html>



Réforme du BAC STAV... Quand le mépris continue...

- Les Dossiers - Pédagogie -

Date de mise en ligne : mardi 1er octobre 2019

Copyright © Snetap-FSU - Tous droits réservés

En prévision du [CNEA](#) du 3 octobre (initialement prévu le 26 septembre) pour lequel nous n'avons reçu les documents préparatoires que le 27 septembre... nous découvrons des changements substantiels notamment du point de vue de l'évaluation mais aussi du contenu du programme de certaines disciplines. Donc 3 jours avant une instance nationale (qui n'est que consultative...), la [DGER](#) décide de modifier l'évaluation pour la classe de première du nouveau Bac STAV.



Un [CCF](#) de plus en mathématiques et en histoire géographie...dès la première !

Première modification : concernant les épreuves du premier groupe, pour les candidats bénéficiant du CCF, une situation d'évaluation a été ajoutée en classe de première pour les épreuves de « Mathématiques et TIM » et « Histoire-géographie ». Alors que cela n'était pas prévu et donc dans l'impréparation totale, sans se préoccuper de l'organisation, du fonctionnement des équipes pédagogiques sur le terrain (ni des élèves à qui ont déjà été communiqué le prévisionnel des CCF), il faut rajouter au plan d'évaluation deux CCF ! Quel mépris !

Deuxième modification : l'épreuve « Histoire-géographie-Education socioculturelle » pour les candidats hors-CCF a également été modifiée et prendra la forme d'une épreuve orale de 30 minutes. On pourra ici s'étonner de cette modification majeure (passer d'un écrit de 2h, initialement prévu, à un oral de 30 minutes), sans justification et qui introduit une distorsion importante entre les candidats. Il est évident que les évaluations orales ont toute leur pertinence mais les compétences évaluées ne sont pas les mêmes, par exemple.

Des équipes toujours dans l'ignorance

Ce sentiment de mépris augmente avec l'ignorance dans laquelle sont laissées les équipes. Que d'incertitudes et manque d'information concernant : le calendrier des épreuves de spécialités, des CCF de terminale, la préparation du grand oral, l'organisation et la prise en compte des 10 % du contrôle continu ou encore l'évaluation des stages en entreprise.

Paris, le 1er octobre 2019